



**Caisse des Ecoles**

77370 - Nangis

Tél. 01.64.60.52.67

Fax 01.60.67.53.17

**COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

**Du 15 décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à dix huit heures, s'est réuni le Comité de la Caisse des Ecoles en suite des convocations adressées le 08 décembre 2015, sous la présidence de Madame Anne Marie OLAS.

**Etaient présents :**

Mme OLAS, Mme GALLOCHER, Mr VEUX, Mme BOUDET, M. GABARROU,  
M. DISCH, Mme BOUGE, Mme LAMARRE-TABARI, Mme TOUROULT,  
Mme TETE-CHABON

**Excusés représentés :**

M. BILLOUT par Mme OLAS  
M. TAUPIN par Mme TOUROULT

M. PLUVINAGE par Mme MABILLE

**Absents excusés :**

Mme GIGON, Mme BOUJIDI, Mme JEMAARI-BILLOUT, Mme ALVES REI  
Mme PARQUET, Mme WANLIN, Mme TAILLIEU, Mme CORNUS, Mr GUIMBARD,  
Mme DINAUT

Il est proposé de débiter la réunion par la délibération n° 2015/016 car Madame MABILLE doit partir à 19 heures. Accord des participants.

**2015/ 016 - OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR L'ORGANISATION  
D'UN SEJOUR CLASSE DE DECOUVERTE – ECOLE DU CHATEAU**

**Madame OLAS** : Pour l'année scolaire 2015/2016, seule l'école élémentaire du Château organise une classe de découverte. Nous avons reçu deux devis établis sur la base de 34 enfants inscrits.

**Madame MABILLE** : J'ai étudié les deux devis ; je suis déjà partie plusieurs fois avec SILC, il n'y'a aucun souci quant à la qualité du séjour, je dirais même qu'elle s'est améliorée au fil des années. Dans le devis fourni, toutes les demandes sont satisfaites (visites, rencontre avec une classe).

Je connais bien le coordinateur qui est sur place et les familles qui accueillent les enfants. Je me suis rendue la-bàs aux vacances de Toussaint pour préparer ce voyage afin d'essayer de l'améliorer d'année en année. Ce voyage a été discuté également avec les parents y compris sur la participation financière de la coopérative scolaire.

En ce qui concerne la visite de l'école, l'autre prestataire (Cahier de voyages) prévoit que cela soit organisé par mes soins. Il est difficile, d'organiser à distance ce genre d'échange. L'année passée, nous avons fait cette visite organisée par SILC et ce fut une réussite.

D'autres points sur le devis Cahier de Voyages me posent problème. Notamment la visite du musée le jour de l'arrivée, après le voyage et avant même de rencontrer les familles. Les enfants sont souvent, à ce moment là, agités et peu disponibles pour une visite.

Le repas, sur le chemin du retour, annonce « dans une cafétaria en cours de route ». SILC prévoit un dîner typique du nord de la France dans un restaurant précis, que nous connaissons.

Effectivement, il y'a une différence de prix entre les deux devis,

**Madame OLAS** : Oui, toutefois pour le prix de « Cahier de Voyages », inférieur à celui de SILC, il est noté en page 6 que «les prix sont donnés à titre indicatif et qu'une augmentation est possible ».

**Madame MABILLE** : Avec SILC, il est prévu un départ le mardi pour pouvoir revenir le dimanche car le prix est moins élevé le dimanche pour la traversée.

**Monsieur GABARROU** : Sur le devis SILC, le fait qu'il soit prévu 3 heures de cours est fort intéressant.

**Madame MABILLE** : Oui, d'autant plus que cela se passe en groupes de niveau avec 2 professeurs.

**Monsieur DISCH** : Ce sont de plus des personnes que Madame MABILLE connaît.

**Monsieur GABARROU** : Effectivement le séjour est plus cher mais SILC paraît être un prestataire très sérieux et organisé.

**Madame MABILLE** : Oui, les échanges sont rigoureux, les familles d'accueil très bien choisies, si souci dans une famille le coordinateur se déplace, j'ai entière confiance. Quant au prix du séjour, les parents d'élèves sont d'accord pour organiser des actions afin d'aider la coopérative scolaire à payer la partie restant à sa charge.

**Monsieur GABARROU** : *La Caisse des Ecoles donne 475 euros pour chaque enfant ?*

**Madame OLAS** : *Oui, la facture arrive au Service Education. La Caisse des Ecoles règle cette facture en totalité, puis la Coopérative Scolaire rembourse à la Caisse des Ecoles la partie qui lui incombe. La participation des familles est calculée suivant le quotient familial sur la base de 475 euros.*

Le comité,

VU le décret 60.977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative,

VU la délibération n° 2015/012 décidant l'organisation d'1 séjour classe de découverte pour l'année scolaire 2015/016,

VU la délibération n°2015/013 définissant les modalités d'organisation des classes de découverte,

VU les devis proposés par les deux prestataires : SILC et Carnet de Voyages,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **ARTICLE UN**

ACCEPTE l'offre de SILC pour un séjour en Angleterre, en mai 2016 pour un coût de 549 euros/élève tout compris.

### **ARTICLE DEUX**

AUTORISE le Président, la Vice-Présidente de la Caisse de Ecoles à signer le contrat à venir et les documents s'y référant.

### **ARTICLE TROIS**

DIT que la Caisse des Ecoles prendra à sa charge conformément à la délibération n° 2015/013, la somme de 475 euros/élève participant et que le complément sera financé par la coopérative scolaire.

### **ARTICLE QUATRE**

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2016.

### **2015/015 - OBJET - ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES**

**Madame OLAS** : *Montant correspondant à des sommes non payées par une famille pour un séjour Classe de découverte en 2004.*

Le Comité,

VU le décret n° 60 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

VU l'état des titres de recettes irrécouvrables établi par le comptable à la date du 28/09//2015,

Considérant qu'il n'est pas possible de recouvrer les sommes dues par les débiteurs

VU le budget de la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **ARTICLE UN :**

Décide d'admettre en non valeur les titres de recettes suivants pour la valeur qui figure sur l'état des titres de recettes irrécouvrables du comptable au 28/09/2015.

<b>ANNEES</b>	<b>TITRES</b>	<b>MONTANT</b>
2004	124	40.00
2004	143	40.00
2004	160	34.00
2004	41	18.00
2004	56	40.00
2004	79	40.00
2004	99	40.00
<b>TOTAL</b>		<b>252.00 €</b>

### **ARTICLE DEUX :**

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016 en section de fonctionnement.

### **Questions diverses**

Prochains Comités de la Caisse des Ecoles :

- ↳ Débat d'orientations budgétaires,
- ↳ Vote budget 2016

Peut-être sera-t-il nécessaire de réunir le Comité de la Caisse des Ecoles pour délibérer sur le projet de l'école Les Rossignots que Monsieur GUIMBARD doit nous transmettre suite aux décisions prises lors du Comité du 26 novembre 2015.